

CAPa Jardinier paysagiste



RNCP38386 (02/01/2024) - Diplôme national de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt



Grenoble Saint-Ismier

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Apprentissage ou formation continue

Objectifs de la formation

Réaliser des travaux d'aménagements et d'entretien dans les jardins privés ou espaces publics. Etre capable de réaliser des travaux d'aménagements et d'entretien dans les jardins privés ou dans les espaces publics.

Contenus de la formation

CAPACITES GENERALES :

▶ **CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

▶ **CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

▶ **CG3 : Interagir avec son environnement social**

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

MODULES TECHNIQUES :

▶ **CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysage**

Appréhender le végétal dans un objectif d'entretien

- Entretien la végétation
- Entretien des installations diverses (clôtures, signalétique...)

▶ **CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers**

- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

▶ **CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles et correctives des matériels et équipements

▶ **CP7 : UCARE**

- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Durée de la formation et rythme en entreprise

Apprentissage : 800 heures de formation sur deux ans. 70 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue : 800 h de formation et 280 h de stage.

Modalités pédagogiques : les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat d'aptitude professionnelle agricole JP :

- Participer à la préparation des chantiers.
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas.
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien.
- Entretien le matériel et les équipements.
- Communiquer en situation professionnelle.

Poursuites d'études

- Brevet professionnel Aménagements paysagers par apprentissage ou en formation continue au CFPPA
- Bac professionnel Aménagements paysagers (sous certaines conditions) par apprentissage au CFPPA

Débouchés

- Jardinier ou ouvrier du paysage : L'activité s'exerce le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service "espaces verts" d'une collectivité ou d'un établissement public.

Rémunération

Apprentissage : L'apprenti signe un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC, selon son âge et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2024, le montant du SMIC BRUT mensuel était de 1 766,90 €.

Formation continue

- Maintien des ARE, France Travail pendant la formation (voir avec votre conseiller).
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes soumis à conditions.
- Maintien du salaire, selon les employeurs.

Coût pédagogique et possibilité de financement

Apprentissage : la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue : consulter la grille tarifaire sur notre site web.

- Les opérateurs de compétences , Transition Pro
- France travail, Région Auvergne Rhône-Alpes
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de formation)
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- L'autofinancement

Conditions d'admission et modalités d'inscription

En apprentissage :

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. Etre âgé de 16 à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3^e). Pré-inscription en ligne www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, diplômes, bulletins scolaires), puis entretien de positionnement.

En formation continue :

Etre âgé de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1600 h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme

Modalités d'inscription en apprentissage et formation continue :

Pré-inscription en ligne www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelles), puis entretien de positionnement. Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin.

Si votre situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter Mme Alaux, Référente handicap, pour plus d'informations : delphine.alaux@educagri.fr

